

Nous souhaitons que cette année 2023 qui débute difficilement soit remplie de bonnes résolutions pour contribuer à la protection de notre belle planète. Cette année nous avons besoin d'espoir et de bonnes nouvelles. Nous sommes heureux de vous annoncer la publication de notre plaquette présentant le marais de Jarcy, courant 2^{ème} semestre. Notre nouveau site internet sera enfin mis en ligne.



Nous continuerons à essayer d'éveiller les gens à de nouveaux comportements pour une plus grande préservation des ressources et pour une baisse de nos déchets. Ainsi nous allons proposer cette année une action concrète « Tous au compost » au mois de mars. Nous continuerons à œuvrer auprès des scolaires pour les sensibiliser aux problèmes environnementaux. Nous avons innové en proposant aux lycéens une fresque du climat pour comprendre les enjeux climatiques afin de passer à l'action.

De nouveaux projets vous attendent cette année **alors adhérez au Geai et venez participer, nous aider, nous avons besoin de vous !**

Claire, Présidente

1. NOS ACTIVITES	page
1.1 Journée du Geai - Maisse - le 24 septembre 2022	2
1.2 Atelier zéro déchet – Cerny - le 7 octobre 2022	3
1.3 Randonnée aux 100 marches - le 3 décembre 2022	3
1.4 Fresque du climat au Lycée de Cerny- le 21 novembre 2022	4
2. LOCALEMENT VOTRE	
2.1 Fête de la Science - Arvalis – Boigneville - le 7 octobre 2022	6
2.2 Colloque régional sur l'eau Paris – les 7 et 8 novembre 2022	8
2.3 Erratum opération crapauduc à Ormoy La Rivière	11
3. AGIR	
3.1 Tous au compost	12
4. DOSSIER	
4.1 Sortir de la culture du déchet	12

1. NOS ACTIVITÉS

1.1 Journée du Geai – 24 septembre 2022

La journée du Geai de 2022 s'est déroulée à Maisse, où nous avons été accueillis dans une salle du gymnase de cette cité.



La balade prévue comme chaque année nous a amenée d'abord dans le village, puis dans la nature environnante, malheureusement sous un temps gris et très humide, les parapluies ont été bien utiles.

La partie villageoise a été commentée par monsieur Thierry Citron, un habitant des lieux qui est aussi un spécialiste d'histoire locale. Nous avons ainsi pu admirer des vestiges de remparts. Le moulin « brisé », sur notre rivière l'Essonne, a gardé sa roue motrice, et une « fenêtre à estourneau », qui permettait de hisser les sacs de blés en haut du moulin.



Plus loin, les cressonnières en activité présentent les fosses inondées dans lesquelles pousse le cresson, avec leurs « puits artésiens » d'où jaillit l'eau très pure utilisée pour cette culture.



Revenant sur nos pas nous avons vu le lavoir donnant sur la rivière.

La seconde partie de la balade longe au départ une ferme gâtinaise, dont le pigeonnier a perdu son toit.



Puis nous empruntons un chemin qui monte en pente douce au-dessus du village. Ce chemin est l'ancienne voie du « Tacot », le chemin de fer d'intérêt local, qui partait de Corbeil, faisait halte à Milly la forêt, et ralliait finalement Étampes.

Le chemin traverse un « Chaos gréseux », trace d'anciennes carrières de grès.

En haut du chemin, nous avons trouvé un genévrier et ses fruits, les baies de genièvre de notre cuisine.



Nous avons cheminé ensuite sur le plateau céréaliier, croisé l'ancien silo qui recevait les céréales, puis retour au gymnase.



Comme chaque année, nous avons partagé notre pique-nique.

Et une présentation concernant la nouvelle réglementation des bios déchets, applicable au 1^{er} janvier 2024 a clos cette journée.

Merci à la ville de Maisse, à la CC2V, pour leur accueil, à monsieur Citron pour ses commentaires, et à Pierre Gillard pour sa présentation.

Pierre B

Photos : Le Geai



I.2 Atelier zéro déchet – 7 octobre 2022

ATELIER ZÉRO DÉCHET SPÉCIAL SALLE DE BAIN



Vendredi 7 octobre à 20 heures nous nous sommes retrouvés, une quinzaine de participants, autour des tables du café associatif du petit Cerny qui pour l'occasion nous prêtait sa salle. Nous tenons à les remercier vivement pour cette invitation et nous renouvellerons l'expérience pour proposer un atelier de produits ménagers zéro déchet en fin d'année.

Ce petit café associatif propose tout au long de l'année des ateliers, des concerts, des expositions, un espace de vie sociale... Vous pouvez aller sur leur site : <https://leptitcerny.fr/> et vous y arrêter le temps d'un café !

C'est dans la bonne humeur que tous les participants ont pu confectionner leurs 3 produits (dentifrice, déodorant et crème pour le corps) et repartir avec de nombreux conseils. Les participants s'aperçoivent que changer ses pratiques se révèle finalement bien simple et que ces ateliers permettent de franchir le premier pas vers une consommation responsable.

Claire



I.3 Balade – Randonnée du 3 décembre 2022



3 degrés au sol, ciel couvert, pas de vent, belles conditions météo pour que nos 23 participants prennent la direction de la dernière rencontre Geai / Nature de cette fin d'année 2022.

Direction les **Cent Marches** – réel, 112 marches. Le groupe s'étire dans la montée, au complet continue vers le Mont-Rouget, suivant la sente forestière de platière. Nous suivons, depuis le chemin des Cent Marches, le tracé de la Vanne, à cet endroit, en souterrain.

Après quelques centaines de mètres, au couvert, descendons vers l'**aqueduc**.



Photo Internet

Evocation : Sur décision de Napoléon III, le Baron Haussmann, Préfet de la Seine, charge Eugène Belgrand, ingénieur hydrologue, d'alimenter Paris en eau potable. La ville achète les sources de la Vanne (Aube), affluent de l'Yonne. Les travaux débutent en 1867 – guerre – fin en 1874. 17 siphons, 14 km d'arcades sur une longueur totale de 175 km vont relier la capitale. Les souterrains d'une hauteur de 2,54 m, reçoivent des canalisations de 1,80 m. Débit moyen 1,600 m³/seconde, à une vitesse de 2,5 km/heure. Ce tracé aboutira à Paris – Montsouris.



Le développement de la banlieue, nécessite une seconde réalisation. En 1897, une dérivation des sources du Loing et du Lunain, est entamée. En 1899, les chantiers sont terminés. A noter que le tracé de ces 2 dernières, est juxtaposé à celui de la dérivation de la Vanne. L'arrivée d'eau de cette deuxième phase se situe à l'Hay-les-Roses, afin d'alimenter le sud, ainsi que le sud/ouest parisien.

En poursuivant nous arrivons à la **ferme de Coquibus**. Nichée en pleine forêt, une ferme, cela a de quoi surprendre. Sachez que ce qui constitue aujourd'hui la forêt des 3 pignons était majoritairement composé de friches et de landes parsemées d'arbres isolés, pâturées par des animaux, il y a 200 ans !! Seules étaient vraiment boisées, les chasses royales de Fontainebleau ?



Photo Internet

Dans les livres anciens on peut lire : « dans le massif de Coquibus il y avait 5 grandes fermes et notamment, la ferme de Coquibus, la ferme de Montrouget et celle des grandes vallées.. »



Une carte dessinée vers 1780 montre la ferme de Coquibus et la porte du « parc aux bœufs », confirmant la pratique de l'élevage. La ferme aurait fonctionné jusqu'en 1850 et serait devenue maison de garde-chasse.

Après la deuxième guerre mondiale, l'Etat acquiert progressivement la forêt devenue domaniale. Plus ou moins en ruine, elle est remise en état vers 1970 par l'association des Amis de la Nature qui la transforme en refuge pour découvrir la forêt.

Notre balade se termine avec le retour au parking, une boisson chaude et quelques victuailles.

Un grand succès en termes de participation.

Léon et Ladislav

I.4 Fresque du Climat – 21 novembre 2022



AU LYCÉE !

En ce mardi 22 novembre 2022 au matin, nous arrivons au lycée Alexandre Denis de Cerny. Accueillis par Madame Riera est, professeure d'histoire géographique et responsable de l'option : "Histoire Géo, Géopolitique, Science -po (HGGSP)", comptant pour 16% de la note au BAC et 10% à l'oral.

Après les présentations d'usage, nous organisons l'espace de la classe pour que les 23 élèves attendus (de différentes classes de terminales) soient les plus proches possible du tableau dédié à l'élaboration de la fresque.

Je seconde aujourd'hui Pierre G, qui a une formation "animateur *Fresque du Climat*". Pierre doit modifier le processus habituel : 23 élèves (s'adresse en général à un maximum de 10 personnes), se réalise au tableau (à la place d'une table), aujourd'hui nous disposons de 2 h 15 mn (au lieu de 3 heures minimum).



Pierre explique en quoi va consister la réalisation de la *Fresque du Climat* ainsi que ses modalités d'élaboration. L'idée de cet exercice/jeu étant l'appropriation par les acteurs de ce que nous dit *La Fresque*.

Pierre veille au bon déroulement et à la progression de *La Fresque*. Nous invitons les élèves à s'exprimer. Ma mission première est de surveiller la pendule car chaque étape se réalise en un temps limité.

Progressivement, les cartes sont distribuées 7 par 7 aux lycéens qui font preuves de beaucoup de concentration dans l'ensemble et qui peu à peu se prennent au jeu.



Ça discute pas mal sur l'opportunité de l'ordonnance des cartes affichées par un élève, remplacé par un autre, à chaque étape. Il doit être à l'écoute des suggestions de ses camarades qui lui tendent leur carte.

Des échanges motivés et animés en définissent la logique de l'évolution inscrite sur les cartes qui au fur et à mesure trouvent leurs positionnements pour faire évoluer *La Fresque du Climat*.

A la fin de cet exercice, Pierre invite les élèves qui le veulent, à illustrer leur *Fresque*, car chaque fresque étant unique, et à exprimer ce que leur suggère ce travail.

Hélas le temps presse, quelques mots restent gravés : Prise de conscience, Peur, Angoisse... Nous aurions souhaité poursuivre

cet échange.

Pierre distribue un questionnaire pour évaluer son intervention. Chaque élève le remettra, ultérieurement, à leur professeur.

Madame Riera propose de reprendre avec eux ce travail pour que les élèves puissent élaborer, et qu'ils ne restent pas, pour certains, sur un sentiment de désespoir mais plutôt sur une envie d'agir...

N'oublions pas le but de notre intervention : chaque participant doit être en mesure de prendre conscience de la complexité du changement climatique : ses causes et ses conséquences ; d'identifier comment agir efficacement de sensibiliser les autres...



Un grand merci à Madame Riera et aux élèves pour leur accueil et leur participation active à cette sensible *Fresque du Climat*.

Merci à Solen, élève de terminale à l'initiative de cette rencontre. Elle est aussi adhérente au Geai.

Photos Le Geai

Josette

NB : La fresque du climat est une association loi de 1901 française fondée en décembre 2018 dont l'objectif est de sensibiliser le public au réchauffement climatique. La sensibilisation se fait au moyen d'un jeu sérieux collaboratif où les participants co-construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La fresque du climat est membre associé du Bureau européen de l'environnement. **Principe du jeu** : L'atelier dure trois heures et est structuré en trois phases. La première phase technique consiste à construire collectivement la fresque en reliant les 42 cartes du jeu selon des liens de cause à conséquence tels que présentés par le GIEC dans ses différents rapports. La deuxième phase est artistique : les participants décorent la fresque en laissant libre cours à leur imagination et lui donnent un titre. La dernière phase consiste en un débriefing permettant à chacun des participants d'exprimer son ressenti et de discuter des solutions individuelles ou collectives à mettre en place pour lutter contre le changement climatique (Source : Wikipédia)



2. Localement Votre

2.1 Fête de la Science – Arvalis à Boigneville – le 8 octobre 2022

ARVALIS, Institut du végétal, est un organisme de recherche appliquée dédié aux grandes cultures. Il est financé et géré par des agriculteurs, les pouvoirs publics complétant le financement.

Il y a 27 sites Arvalis en France, qui emploient 400 personnes dont 300 ingénieurs et techniciens, et sur le site de Boigneville environ 50.

Arvalis travaille sur les céréales à paille, le maïs, le sorgho, la pomme de terre, les fourrages, le lin (fibre), le tabac,... et explore pour chaque filière la technique, la qualité, les coûts de production, les marchés, et l'organisation de la filière en France.

Le 8 Octobre, la porte ouverte dédiée à la fête de la science était organisée en 4 ateliers, précédés d'une présentation de l'établissement de Boigneville en vidéo, et de remise de plaquettes et documents divers.

Les 4 ateliers étaient les suivants :

- Atelier 1: « Sauvez les céréales ! », un jeu de piste.
- Atelier 2 : « Les experts au Labo : quel est le champignon coupable (d'une atteinte à la plante) ».
- Atelier 3 : « Reconnaissance » : de la graine à la plante et à nos aliments.
- Atelier 4 en deux parties :
 - pommes de terre, quelles variétés pour quelles utilisations ?
 - Tout savoir sur la féculé de pomme de terre

Et un cinquième atelier pour les enfants : une promenade dans un tracteur autonome (qui se conduit tout seul) !

L'atelier 1 portait sur la conservation et le stockage des céréales. Un bâtiment comportant 4 très grands silos à grains est destiné à étudier les différentes phases du processus :

- Réception et échantillonnage des produits, pour connaître la qualité des grains dès leur entrée au silo ;
- Nettoyage, pour assurer une bonne conservation ;
- Manutention, à l'aide de tapis, transporteur à chaînes, élévateur ;
- Stockage et suivi, pour conserver les grains, leur température doit être abaissée à l'aide d'une ventilation contrôlée ;
- Séchage, si nécessaire, toujours réalisé avec le maïs ;
- Lutte contre les insectes ravageurs, attaquant les grains par l'intérieur à partir de larves (charançons), ou par l'extérieur.
- Expédition, vers les filières meunerie, amidonnerie, aliments du bétail, ou exportation



En raison de l'affluence, nous avons dû « zapper » l'atelier 2, qui consistait en une recherche d'un champignon attaquant la plante, activité préférée par les enfants ! Une étude consistait aussi à étudier les différents produits « molluscicides », donc anti-limaces.

L'atelier 3 portait sur la reconnaissance de nombreuses graines : céréales diverses, riz, sorgho, lin, etc., qui étaient présentées dans des boîtiers transparents, à accoupler avec la grande photo de la plante concernée. Pas si facile !



La première partie de l'atelier 4 présentait plusieurs variétés de pommes de terre, avec en particulier les teintes de frites obtenues suivant les races et le temps de traitement dans l'huile. Conclusion : n'utilisez pas de pommes de terre « Agatha » pour faire des frites, au pire elles deviennent mauvaises pour la santé !

Il faut noter ici que depuis quelques années, les pommes de terre sont de plus petite taille.

La seconde partie montrait toute la filière nécessaire au traitement de la pomme de terre, depuis la plante jusqu'à la semoule telle qu'on peut la trouver dans le commerce.



Un des traitements de la pomme de terre étudiés par Arvalis.

Une plaquette de l'association « Passion Céréales » nous a donné des renseignements sur celles-ci :

Des chiffres généraux dans le monde, en Europe, et en France.

L'utilisation des céréales :

- Filière blé tendre : farine, pain, biscuits et biscottes ; première céréale produite en France ;
- Filière blé dur : semoule, pâtes et couscous, quatrième céréale produite ;
- Filière orge, malt et bière. La France deuxième exportateur d'orge du monde ;
- Filière maïs, maïserie et maïs doux (et pop-corn!);
- Filière amidon, à partir du blé tendre et du maïs ;
- Filière riz ;
- Filière bioéthanol, à partir du maïs et du blé, pour produire de l'alcool et du carburant ;
- Filière alimentation animale, à partir de blé tendre, orge, maïs et autres ;

Et autres céréales : sorgho, seigle, avoine, et « triticales » (proche du blé) pour l'alimentation animale.

Simplement en se penchant sur les céréales et les pommes de terre, nous avons découvert tout un univers, qui vit autour de nous, et dont nous ne voyons d'abord qu'une toute petite partie.

Pour en savoir plus :

- Arvalis : <https://www.arvalis.fr/>
- Inter céréales : <https://www.intercereales.com/>

Roseline et Pierre



2.2 Colloque régional sur l'eau - Paris

COLLOQUE RÉGIONAL SUR LA RESSOURCE EN EAU EN ILE DE FRANCE DANS UN CONTEXTE DE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE.



EN PRÉALABLE, RAPPELONS QUE L'EAU EST UN BIEN PUBLIC

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai assisté, les 7 et 8 novembre 2022, pour le GEAI, au colloque organisé par FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ILE DE FRANCE, qui conviait les associations à se rendre à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Paris.

Impossible de citer tous les intervenants, dont :

1. **Aqui-Brie** (Connaissance et protection de l'aquifère de Champigny)
2. **Essonne Nature Environnement** (Union départementale des associations de défense de la nature en Essonne) qui vient d'éditer un ouvrage: "*L'ESSONNE ET L'EAU*" (en vente auprès du Geai, 15€)
3. **Le Mouvement pour les droits de la nature**, ainsi qu'un **Agriculteur bio** sont intervenus à la tribune. Beaucoup de chercheurs rattachés aux associations, et organismes, rompus à ce genre d'évènement sont venus parler de leurs recherches.
4. Des organismes gestionnaires, publics ou privés, comme **l'Agence de l'eau Seine Normandie**, le **SIAAP** (Service public de l'assainissement francilien), **VÉOLIA** et **SUEZ**, entreprises privées connues de tous, étaient représentés.
5. **PIREN SEINE** (Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Eau et l'environnement du bassin de la Seine) dont les chercheurs collaborent avec AQUI-BRIE, qui depuis: "*une trentaine d'années organise un programme de recherche interdisciplinaire afin d'avoir une vision globale du bassin versant de la Seine. Pour une meilleure gestion de la ressource en eau.*" y ont eu, naturellement, une place importante.

Chaque intervention durait 20mn.

Je dois vous avouer que devant tant d'informations riches et de qualité, entendues et glanées sur le forum du colloque je me suis sentie me noyer (pour rester dans le thème) au moment de la rédaction de cet article **qui n'a pas la prétention de tout restituer.**

Enfin, je n'ai pas suivi le plan du colloque qui se déclinait ainsi: **Comment s'adapter au dérèglement climatique? Comment fabriquer du commun? Comment gérer le déséquilibre quantitatif "Inondation- sécheresse?" Quelles évolutions pour la qualité de la ressource en eau en Ile-de-France? Ressource en eau sous climat changeant comment gérer les conflits d'usage?**

QUAND LA QUESTION DE LA BAIGNADE CONDUIT À LA QUESTION SANITAIRE.

Une phrase qui a été énoncée à quelques reprises et qui m'a surprise (la baignade? Préoccupation essentielle?):

"Rendre la Seine et la Marne propice à la baignade."(SIAAP) L'organisation des jeux olympiques de 2024 à Paris en est un des moteurs. "5 sites sont visés dont celui du Trocadéro où l'objectif serait atteint, il s'agit, actuellement, de maintenir la qualité de l'eau. L'évolution positive a permis le retour de 34 espèces de poissons dans la Seine...



Quelques chiffres: (2018) ref GREC, Piren SEINE:

Indépendamment de cet évènement 6 milliards d'euros ont été investis depuis 20 ans pour le transport des eaux usées et leurs traitements qui représentent **300m3/seconde**



Le bassin versant, (surface drainée par un cours d'eau et ses affluents) de la Seine a une superficie de 76 238km². Il est constitué d'une mosaïque de systèmes urbains, agricoles semi-naturels et hydrologiques tous en interactions ce qui pose, parfois, des conflits d'usage du fait de la raréfaction de la ressource.

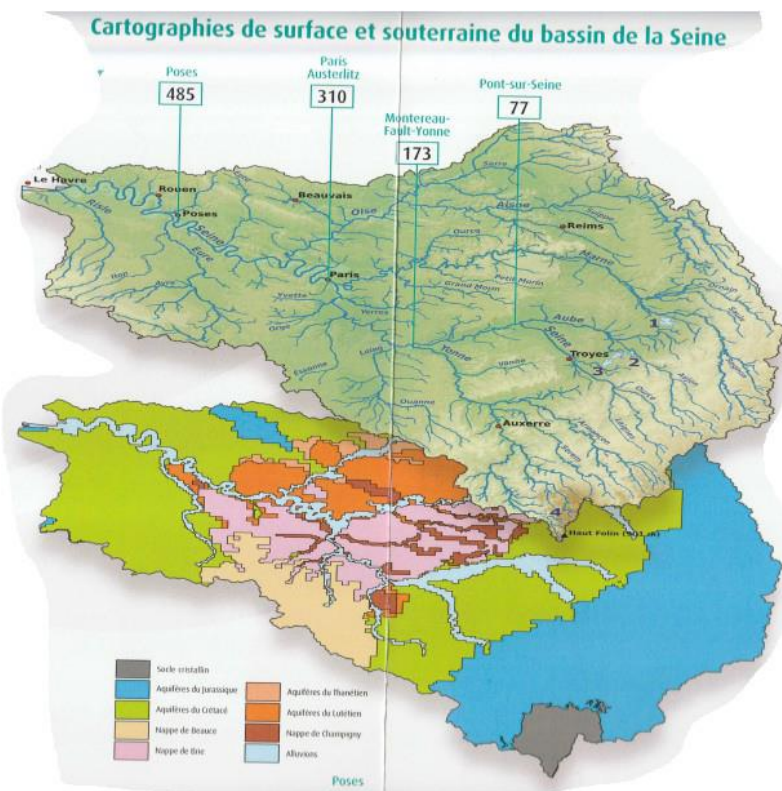
Démographie du bassin de la Seine: **17 millions d'habitants, 225 habitants/km² (chiffre de 2018)**, la densité moyenne de population répartie sur **6700 communes** dont Paris.

310m³/seconde est le débit moyen de la Seine à la station de Paris Austerlitz. (Grandes variations selon saisons)

830 Millions de M³, c'est le volume maximum de stockage par les lacs réservoirs mis en place dans l'amont du bassin depuis la seconde guerre mondiale appelés les "Grands lacs de la Seine "

Pluviométrie moyenne: 800 mm/an, selon les territoires du bassin qui sont plus ou moins arrosés. **70%** de cette eau repartent dans l'atmosphère. **120 à 180 mm/an** rechargent les nappes phréatiques.

27 500 km c'est le linéaire du réseau de surface du bassin répartis sur **3 600** cours d'eau.



Les chiffres correspondent au débit moyen de la Seine



L'Agence de l'eau de Seine Normandie nous précise que le débit de

la Seine est faible ce qui implique des efforts permanents et importants. Il y a une forte pression de l'urbanisation qui encercle les cours d'eau. **10 m³/seconde** sont pompés dans les nappes phréatiques. L'ensemble des eaux souterraines représentent **60%** de la contribution en eau potable

La Nappe Phréatique souterraine de Champigny: Piren-Seine.

Elle approvisionne **1 Million d'habitants** en eau potable, c'est la première réserve d'eau souterraine de l'Europe.

Comme toutes les ressources naturelles, elle subit les impacts des sécheresses répétitives et son niveau baisse.

La prévision pour **un scénario du pire pour 2050 est de moins 3 mètres en moyenne avec une variation d'une dizaine de mètres selon les saisons.**

La pollution des eaux qui l'alimentent, impacte sa qualité. Pollution due à l'usage de produits chimiques, **biocides** qui englobent les produits d'usages domestiques ou vétérinaires ainsi que les pesticides et autres produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture conventionnelle. Le Nitrate, entre autres, qui peut provenir d'une pollution naturelle est devenue emblématique car utilisé en grande quantité dans les désherbants en agriculture industrielle. Un changement drastique devrait s'imposer pour y remédier.

La pratique et le développement d'une agriculture durable, plus respectueuse de l'environnement et moins pourvoyeuse en eau est sans aucun doute une solution pour



réduire la pollution. Elle améliore la capacité de captage de l'eau de pluie des terres ainsi cultivées.

Réf GAB (groupement d'agriculteurs biologiques) Rémy Singler agriculteur en Seine et Marne, pratique une agriculture bio de conservation. Actuellement, **617 exploitations bio ou en conversion sont installées en IDF. Ce qui représente que 15,9% du territoire, soient 35 380 Ha.** En même temps l'Etat baisse, voire supprime les subventions à ce type d'agriculture. Rémy Singler questionne très justement, la cohérence législative et appelle à une redéfinition de la PAC. Il nous fait part des pratiques en période de sécheresse quand l'eau est répartie entre les exploitations et qu'on le sollicite pour qu'il cède une partie de la part qui lui est octroyée...

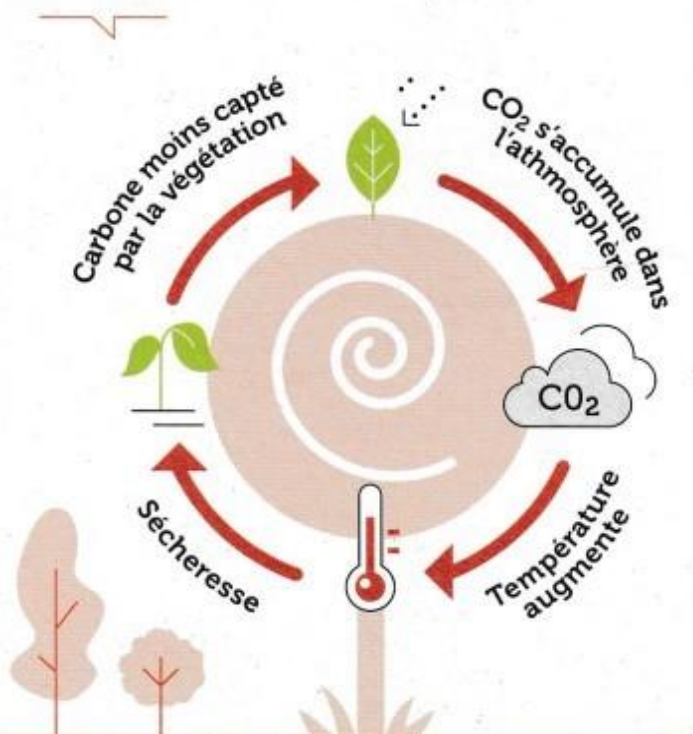
L'Augmentation de la température en IDF (CNRS):

Une augmentation de + 1,5° provoquerait des risques majeurs de sécheresse vers **2100. Alors qu'avec +4°** les risques majeurs de sécheresse se déclareraient à l'échéance de **2050.**

De par sa complexité et son urbanisation le phénomène d'évaporation est accentué dans le bassin de la Seine surtout en aval. D'où l'importance et la nécessité de transformer la gestion de l'eau dans un contexte de réchauffement climatique global et d'inciter les collectivités locales à travailler sur les ressources en eau et leurs captages Par exemple en évitant l'imperméabilisation des sols afin que l'eau de pluie s'écoule là où elle tombe et en protégeant les zones humides, Cette gestion du "naturel" limite l'impact du réchauffement d'un territoire et ses effets comme, par exemple les inondations.

J-P Moulin (Essonne Nature Environnement) nous rappelle qu'en 2016, 104 communes sur 240 ont été inondées en Essonne.

La sécheresse aggrave elle-même le réchauffement climatique :



Il y a trois sortes de sécheresse :

sécheresse météorologique en cas de déficit anormal des précipitations.

sécheresse agricole quand la pénurie de précipitations se prolonge suffisamment longtemps pour réduire le stock en eau des sols, affectant ainsi l'eau disponible pour les plantes.

sécheresse hydrologique quand les niveaux des nappes et des cours d'eau sont bas.

De plus, ce sont les régions connaissant les sols les plus humides en moyenne aujourd'hui (Nord et Nord-Est notamment) qui pourraient connaître les évolutions les plus fortes par rapport au climat actuel. En effet, du fait de l'élévation des températures, les arbres et les plantes puisent davantage d'eau dans le sol par leurs racines (eau qui est ensuite évaporée au niveau des feuilles), ce qui réduit la quantité d'eau pouvant s'infiltrer.

Schéma issu du guide *La ressource en eau Face aux dérèglements climatiques: France Nature Environnement*

Un représentant de SUEZ cite en exemple, la baisse significative du niveau des cours d'eau en Essonne en été. Quelques communes sont déjà à l'œuvre pour faire renaître des cours d'eau qui avaient disparus à cause des travaux d'urbanisation.



Ces changements de comportements qui protègent les milieux naturels et en comprennent leur utilité, mettent en lumière, là où ils ont lieux, la possible résilience de l'écosystème aquatique et ses bienfaits pour tous.

Pour conclure, le colloque nous a donné accès à beaucoup d'informations, parfois de manière un peu rapide car complexes surtout en ce qui concerne l'intervention des chercheurs. Le forum permettait, toutefois, de collecter des publications pour mieux comprendre.

Mais je suis en accord avec Marc Laimé, journaliste et expert incontesté de la gestion de l'eau en France qui fait un retour sur cet événement: "...Les leviers du changement, le politique au sens large, sont restés les angles morts de ce colloque, laissant l'impression qu'il suffit de poser un constat scientifique clair et de faire émerger les interdépendances et les intérêts communs pour faire évoluer les comportements..." Le risque étant que les intérêts spécifiques, publics ou privés prévalent...

Plus personnellement, j'espère que chacun aura compris après cette lecture combien notre choix en tant que consommateur et citoyen peut avoir un impact important sur la ressource en eau et sa qualité.

Combien les usages de l'eau sont désormais au cœur des problématiques essentielles posées à notre société dans un contexte de raréfaction due au réchauffement climatique et au mésusage de l'eau.

Nous remercions France Nature Environnement pour cet événement de qualité.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à aller sur le site : <https://fne-idf.fr/la-ressource-en-eau-en-ile-de-france-dans-un-contexte-de-dereglement-climatique-retour-sur-notre-colloque-regional> retrouver les supports de présentation de tous les intervenants du colloque :

Josette

Le saviez-vous ? JO 2024 : le diagnostic assainissement collectif obligatoire dans 70 communes franciliennes

Pour limiter la pollution de la Seine lors des épreuves olympiques de nage libre et de triathlon des JO 2024, le contrôle de la conformité de raccordement au réseau public d'assainissement est obligatoire depuis le 1er juillet 2022 pour chaque vente d'un bien d'habitation dans 70 communes d'Ile-de-France.

Plusieurs épreuves olympiques nautiques doivent se dérouler à Paris. Pour assainir les eaux de la Seine et permettre aux athlètes d'y barboter, les branchements aux égouts non conformes ou défectueux sont dans le viseur des autorités, branchements privés mais dorénavant aussi collectifs. Dans les 70 communes de la zone des Jeux olympiques et ce depuis le 1er juillet 2022, le diagnostic assainissement est donc obligatoire avant la transaction d'un bien d'habitation, pour s'assurer entre autres que les eaux usées ne se déversent pas dans le réseau du pluvial et que leur qualité est conforme aux normes sanitaires pour la baignade. 350000 immeubles seraient concernés. Parmi les 5 départements visés, le Val-de-Marne est le département le plus touché avec 47 communes impactées. Ce diagnostic est réalisé sur demande du propriétaire et à ses frais. Pour les appartements, il est réalisé à l'initiative du syndic de copropriété et doit être inclus dans le dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur à son acquéreur. Il est annexé à la promesse de vente et à l'acte authentique de vente.

En cas de non-conformité détectée, les travaux prescrits doivent être proposés dans un délai de 2 ans.

(Source : <https://www.diagamter.com/actualites/jo-2024-le-diagnostic-assainissement-collectif-obligatoire-dans-70-communes-franciliennes>)

Claudine



2.3 Erratum: Opération crapauduc

Qu'est-ce qu'un crapaudrôme ?



Une installation provisoire le long d'une route, destinée à empêcher les grenouilles, crapauds, et autres tritons, de se faire écraser en allant de l'autre côté pour assurer la pérennité de l'espèce.

En outre, ce dispositif permet au passage de réaliser un inventaire des différentes espèces d'amphibiens.

Le terme **crapauduc** est réservé aux installations définitives (tunnel sous une route, ou passerelle)

Nous avons omis d'indiquer la provenance de l'illustration de notre article dans le Bulletin 79

Source : Nature Essonne

Pour en savoir plus : <http://www.naturessonne.fr/>

3. AGIR

3.1 Tous au compost



« **Tous au Compost** » est un évènement national organisé par le Réseau Compost Citoyen. Une semaine pour valoriser la pratique du compostage de proximité des déchets organiques.

Cette année : c'est déjà la **10^{ème} édition** ! Elle aura lieu du vendredi **25 mars au samedi 9 avril 2023**.

Toutes les bonnes volontés sont invitées à proposer une animation autour d'un site de compostage. Des bénévoles, des référents de sites, les guides composteurs, les collectivités et tous les citoyens : bref tout le monde peut participer pour informer, sensibiliser, convaincre, développer la pratique du compostage de proximité.

Cela peut prendre la forme d'une animation, d'une exposition, une conférence, un « compost 'tour », une distribution de compost ou de composteur, une formation etc...

Cette année est importante car le **01/01/2024** la loi change et **le tri des bio déchets devient obligatoire**. Le Geai proposera des animations sur quelques sites pour échanger sur « **Comment améliorer mon compost** » à partir de cas pratiques, avec vos astuces, dans la bonne humeur, avec bienveillance et humour !

Pour en savoir plus www.tousaucompost.fr

Pierre Gillard, guide composteur.



4. DOSSIER – Sortir de la culture du déchet

Nous savons que nos déchets sont au mieux recyclés mais surtout incinérés ou enfouis. Mais quelles quantités ? Quelle tendance ? Quelles alternatives ? Pas suffisamment de personnes encore, même parmi ceux motivés pour sortir de la culture du jetable, de l'obsolète programmé, de la mode à outrance, ne connaissent les outils disponibles pour appuyer leurs efforts. Nous disons volontiers que c'est l'affaire de tous. Bien sûr ! Oui, mais localement, c'est aussi mon affaire ! Je vous propose un petit résumé des outils et des moyens législatifs disponibles ainsi qu'un petit test pour vous autoévaluer !

La région définie

Qui se souvient de la loi « Notre » du 07/08/2015 ? Vous vous souvenez peut-être de la diminution du nombre des régions de 20 à 13. Bingo ! Cette loi modernise l'action publique. Elle définit une nouvelle organisation des territoires. Les régions deviennent compétentes en matière de prévention et de gestion de tous les déchets. Ainsi, dès 2016 nos régions définissent un plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets. (PRPGD).

Pour celui de notre région, l'Île de France, il a été validé en 2019. Ce Plan Régional est élaboré pour 6 et 12 ans. Il a fait l'objet d'une large consultation technique en 2017, puis d'une consultation via une enquête publique en 2018 avant son approbation définitive par le Conseil Régional d'Île de France en 2019. Vous pouvez en consulter la synthèse sur <https://www.iledefrance.fr/plandechets> Retenons simplement que ce plan définit au niveau régional les objectifs de réduction des déchets et les axes de prévention nécessaires pour y arriver. Ces objectifs devront être déclinés localement.

Le local organise

La loi « Notre » donne aussi des compétences d'organisation de services publics aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Ce sont les communautés d'agglomérations, des communautés de communes, des parcs naturels etc... C'est à elles que revient d'organiser localement la collecte, le traitement et la prévention des déchets sur leur territoire. Celles-ci peuvent déléguer tout ou partie de ces obligations, mais c'est bien à elles que revient la responsabilité de l'organisation locale de la gestion des déchets en cohérence avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Qui sont les acteurs ?

Parler d'EPCI ce n'est pas aisé pour nous les habitants, les « usagers ». En effet, ces territoires représentés sont souvent un peu différents de ceux des Communautés de Communes que l'on connaît mieux et sont nommés différemment. Regardons sur le Sud Essonne qui sont les acteurs locaux de la gestion des déchets.

Territoire de la CCVE



Au nord, la CCVE (Communauté de communes du Val d'Essonne, siège à Ballancourt). 21 communes pour 61 163 habitants.

Au centre, le SIRTOM Sud francilien, siège à Moigny sur Essonne. Regroupe les communes de la CC2V, siège à Milly La forêt, plus quelques communes. 36 communes pour 24 169 habitants.



A l'Est, le SMICTOM de la Communauté d'Agglo du pays





de Fontainebleau, siège à Fontainebleau. 35 communes pour 103 939 habitants.

A L'ouest, le SEDRE (Syndicat d'élimination des déchets de la région d'Etampes, siège à l'éco-site d'Etampes). Regroupe les communes de la communauté de l'agglomération du Sud étampois + Lardy. Soit 19 communes pour 22 182 habitants.



Au Sud, le SITOMAP syndicat intercommunal regroupant près de 90 communes, siège social Pithiviers pour 80 430 habitants.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public

Ces EPCI sont tenues par la loi d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La loi définit précisément le contenu de ce rapport car c'est un outil essentiel. Ce rapport « rassemble et met en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur ce sujet.

On y trouve l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité de ce service, rendus aux citoyens que nous sommes. Ce faisant, ce rapport favorise « la prise de conscience » par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets. Ce rapport met en avant l'économie circulaire et le rôle de chacun d'entre nous dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport annuel est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « Déchets » de la collectivité dans la politique « Développement durable » de la collectivité.

Ce rapport doit permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Source ADEME : 010037

Ces rapports sont consultables facilement sur les sites des différents EPCI : je l'ai fait pour la CCVE, le SIRTOM Sud Francilien (CC2V), le SEDRE (région Etampes), le SMICTOM (Agglo de Fontainebleau) et le SITOMAP (Agglo de Pithiviers).

Alors, encore un rapport de plus ? Assurément non. **Une lecture qui devrait concerner tout un chacun et particulièrement tous ceux d'entre nous qui sont intéressés par ce que deviennent nos déchets.**

Un Plan Local de Prévention des déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Mais pour influencer à la baisse les quantités de déchets, il est nécessaire de faire de la prévention. Le législateur a donc contraint dès 2012, les EPCI à établir un plan local précis et fixer des objectifs. En 2015, un décret du code de l'environnement vient préciser le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

Les objectifs entre 2010 et 2020 étaient de réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant et de stabiliser, puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE) – notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Un **P**rogramme **L**ocal de **P**révention des **D**échets **M**énagers et **A**ssimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Ce plan vient territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets. Il vient définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.



Pour cela, la constitution d'une **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)** est imposée par le décret. La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective : la CCES donne son avis sur le projet ; un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année ; la CCES évalue le PLPDMA tous les six ans. Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

Source ADEME Brochure : Réf. : 010353

Et vous dans tout ça ?

Petit test pour vous évaluer : à chaque question notez-vous de 0 à 10. (D'un gradient de 0 = non à 10 = parfaitement) C'est parti !

- 1) Qui connaît le nom de son EPCI ?
- 2) Qui a déjà lu un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de son EPCI ?
- 3) Qui a déjà comparé le coût et la qualité de la gestion et prévention des déchets de son EPCI avec les EPCI voisines ?
- 4) Qui a déjà consulté le Plan de Prévention local des déchets ménagers et assimilés, s'il existe, sur son territoire ?
- 5) Qui connaît la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi de ce Plan local de Prévention des déchets ménagers, s'il elle existe, sur son territoire ?

Vous avez entre 0 et 10 : il est urgent de lire la suite

Vous avez entre 10 et 30 : bravo, vous pouvez désormais vous investir pleinement

Vous avez entre 30 et 50 : Super ! Et si vous deveniez référent pour accompagner la future CCES du SIRTOM Sud Francilien ?

En route vers la décroissance des déchets

Nous savons que la consommation détruit les ressources naturelles, pèse sur la nature avec pour conséquence la baisse drastique de la biodiversité. La « culture du déchet » est avant tout une conséquence du consumérisme à outrance et irresponsable, détruisant les ressources naturelles. On parle bien de culture, c'est-à-dire de **manière de penser et de manière de vivre**. (Source encyclique Laudato Si, 18/09/2015). S'occuper des déchets représente assurément une porte d'entrée pour se saisir de ce fléau et lutter contre.

Individuellement, nous savons qu'en moyenne les postes Consommation, au sens large, représentent environ 2t/an de CO² par français (1). Ainsi, la dépense de 2 000 € à 5 000 € de « biens neufs standards » entraîne l'émission de 2t CO₂e, soit l'ensemble du budget carbone soutenable pour une personne pendant un an. (Ceci correspond à une dépense mensuelle de 160 € à 420 € en produits neufs). Réduire sa consommation, c'est donc réduire sa production de Gaz à Effet de Serre. Réduire sa consommation, c'est réduire ses déchets. Les deux sont liés.

Toutes les initiatives qui visent à redonner un usage aux objets comme la recyclerie de Prunay, les ateliers Dépann'Vélo (ATA Dannemois) sont à saluer, à encourager et à développer. L'amélioration de la récupération des textiles sur les Bornes d'Apport volontaire est à demander.

Plus généralement et pêle-mêle : nous souhaitons le retour des consignes, la création d'une friperie dans une commune accessible par le train, la massification de la prévention sur les déchets dans les écoles (Voir activités du Geai), l'exemplarité des communes et administrations, l'organisation d'ateliers « fresques des déchets » dans chaque commune, le déploiement de composteurs collectifs, la mise en place d'opération « Famille à défi zéro déchets », l'opération « Tous au compost », etc...

Force de reconnaître que le **dispositif législatif est désormais doté des outils nécessaires**. Cela a été « assez » rapide à l'échelle législative mais les territoires ont eu parfois (et ont encore) de la difficulté à s'emparer de ces outils et d'associer les partenaires. Des EPCI en sont déjà à leur 2^{ième} Plan local de Prévention (SMICTOM, SEDRE, CA de l'Etampois Sud Essonne, CC Dourdannais en Hurepoix, CC pays de Limours, CC entre Juine et Renarde). D'autres (CCVE, SIRTOM Sud Francilien, SITOMAP) sont « seulement » en cours d'élaboration de leur premier PLPDMA.

C'est donc aussi à nous, simple usager, citoyens, militant environnemental, acteur local, association environnementale de s'emparer de ces données et d'accompagner les territoires dans la bonne direction, celle de la décroissance de nos déchets. L'obligation de trier les bio - déchets au 31/12/2023, donc à la fin de cette année, est l'occasion de projeter notre attention et nos efforts à la fois sur notre mode d'alimentation mais aussi sur la prévention réalisée sur notre territoire.

(1) Source Guide méthodologique « Inventons nos vies bas carbone ». V3.1 Mai 2022



Bulletin d'adhésion : à retourner au GEAI, 1 rue des cordeliers, 91820, Boutigny sur Essonne Année calendaire

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Mail : Téléphone :

Cotisation annuelle : Individuelle 15€

Familiale 20€

J'autorise l'association à publier mon image :

Oui Non


Bulletin : Format papier

Format PDF

Adhérents famille (conjoint, enfants mineurs):

Nom	Prénom	Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Notre site internet le-geai.fr	N'hésitez pas à nous contacter : Par courrier : 1 rue des cordeliers 91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE par téléphone : au 06 77 80 17 90 par mail : legeai91@le-geai.fr sur Facebook « association le Geai »
--	--

	Le Geai Association pour la protection environnement Sud Essonne 1, rue des Cordeliers 91820 Boutigny sur Essonne <u>legeai91@le-geai.fr</u>	Directeur de la publication : Le Geai Maquette et mise en page : Claudine Deluzet Imprimeur : ID'Imprim 91590 La Ferté Alais ISSN 1634 5665 Dépôt légal : 1^{me} trimestre 2023
---	---	--

Avec le soutien de

